

CENTRE DE LOISIRS

Anzin St Aubin / Sainte-Catherine

Juillet - Août 2018



Pour cette année 2018, le centre de loisirs fonctionnera dans les locaux de Ste-Catherine

en Juillet : du mardi 10 au vendredi 27 (14 jours)

en Août : du vendredi 3 au vendredi 24 (15 jours- sauf le 15)

Il sera ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 du lundi au vendredi **pour les enfants de 3 ans à 17 ans révolus et scolarisés** résidant dans la commune sur demande de l'un des parents ayant autorité parentale et présentation d'un justificatif de domicile. Les enfants résidants à l'extérieur de la commune ne seront admis que dans la limite des places disponibles au 22 juin 2018 et selon un tarif spécifique, **y compris les scolarisés à Anzin ou à Sainte-Catherine.**

Pour les deux sessions, des services de garderie et de cantine fonctionneront. La famille peut mettre les enfants en garderie à l'heure qu'elle choisit dans le cadre des horaires 7h30 à 9h - de 12h à 12h30 - de 13h30 à 14h et de 17h 30 à 18h30.

✓INSCRIPTIONS

Les inscriptions et les règlements (payables à l'inscription par chèque à l'ordre du Trésor Public) seront reçus **du 11 au 15 juin en mairie d'Anzin St Aubin et du 18 au 22 juin en Mairie de Sainte-Catherine avec une permanence des directeurs le vendredi 22 juin de 16h à 18h30 dans les salles d'activités sous le nouveau restaurant scolaire - rue de la Malterie (à côté des écoles).**

Attention, nombre places limitées à 300 enfants en juillet et à 200 enfants en Août. Les inscriptions seront closes le 23 Juin 2018. Passé cette date les inscriptions ne seront acceptées qu'en cas de places disponibles et seront **majorées de 5% pour inscriptions tardives.**

Pour les inscriptions avec cas particulier (garde, régime...), il est conseillé de venir rencontrer les directeurs.

L'inscription ne sera validée que lorsque le dossier sera complet.

Prière de se munir **de l'attestation du quotient familial (CAF), d'un justificatif de domicile, du Carnet de Santé et du certificat médical de non contre-indication aux activités du centre de loisirs (y compris activités aquatiques) à retirer en mairie et à faire compléter par le médecin.**

Les familles ayant droit à « L'Aide au Temps Libre » de la C.A.F. pourront en bénéficier sous réserve de fournir l'attestation lors du paiement. Les inscriptions seront arrêtées dès que le nombre d'enfants autorisé sera atteint. En cas de mauvaise conduite de l'enfant, le directeur en accord avec les Municipalités peut, après un avertissement à la famille, renvoyer un enfant, sans remboursement.

Après examen du dossier d'inscription, et sur présentation de l'avis d'imposition et des ressources des trois derniers mois, les enfants dont les revenus des parents n'excèdent pas le SMIC seront inscrits gratuitement (à l'exception des participations au camping, à la cantine, et à la garderie). En cas de difficulté, les familles peuvent saisir les CCAS. Aucune exonération ne sera consentie aux enfants originaires d'une autre commune, lesquels paieront de plein droit le tarif extérieur.

A la demande de la CAF, les tarifs sont établis selon le Quotient Familial (QF) dont chaque foyer peut récupérer l'attestation sur le site www.caf.fr dans la rubrique « Mon compte » avec votre n° d'allocataire à 7 chiffres et votre code confidentiel, puis rubrique à gauche « Demander une attestation de paiement et de quotient familial ». Ce document est indispensable pour bénéficier d'un prix réduit, à défaut de justificatif, le Tarif 3 sera appliqué.

.../...

IMPORTANT :

Selon les directives de la Direction de la Cohésion Sociale pour les activités aquatiques (natation, voile, canoë, ski nautique...) une attestation délivrée par les maîtres-nageurs sur la capacité du pratiquant à se déplacer dans l'eau sans la présence de signe de panique sur un parcours de 20 mètres avec passage sous une ligne d'eau, dans un bassin de 1m80 est obligatoire.

Le casque est également obligatoire pour les sorties vélos.

La participation au camping sera demandée pendant le centre en supplément de l'inscription pour participer aux frais de restauration par nuit de camping et par enfant. Les personnes bénéficiant d'une participation de leur employeur peuvent régler à l'avance la participation camping.

Il est conseillé de ne pas emporter d'objets de valeur en camping, car les vols dans les tentes ne sont pas assurés.

Attention, en dehors d'une session complète, **l'inscription est obligatoire à la semaine.**

TARIFS 2018			Programmation des semaines 2018
INSCRIPTIONS	Session complète Juillet ou Août ou à cheval 15 jours	Autres inscriptions à la semaine : Tarif/jour/enfant	
Habitants Tarif 1 Quotient Familial < à 720€			Du 10 au 27 JUILLET Semaine 28 : 4 jours Semaine 29 : 5 jours Semaine 30 : 5 jours
1 enfant	100 € (7.14/j/enf)	11.70	
2 enfants	175 € (6.25/j/enf)	8.30	
3 enfants	240 € (5.71/j/enf)	6.90	
4 enfants	270 € (4.82/j/enf)	5.60	
Habitants Tarif 2 721€ < Quotient Familial < 1 400€			Du 3 au 24 AOUT SAUF 15/08 Semaine 31 : 1 jour Semaine 32 : 5 jours Semaine 33 : 4 jours Semaine 34 : 5 jours
1 enfant	112 € (8.00/j/enf)	12.90	
2 enfants	194 € (6.93/j/enf)	9.20	
3 enfants	266 € (6.33/j/enf)	7.60	
4 enfants	299 € (5.34/j/enf)	6.30	
Habitants Tarif 3 Quotient Familial > à 1 400 € ou en l'absence de justificatif			
1 enfant	117 € (8.36/j/enf)	13.60	
2 enfants	204 € (7.29/j/enf)	9.70	
3 enfants	279 € (6.64/j/enf)	8.00	
4 enfants	314 € (5.61/j/enf)	6.60	
Extérieurs			
1 enfant	300 € (21.43€/j/enf)	31.40	
2 enfants	600 € (21.43 €/j/enf)	31.40	
3 enfants	900 € (21.43 €/j/enf)	31.40	

Tarifs des services en plus de l'inscription, à payer pendant le centre :

<u>Cantine</u>	4.50 €/repas	
<u>Garderie pour tous</u>	SESSION COMPLETE Matin/midi/soir	PAR GARDE (3 gardes par jour matin-midi-soir)
7h30 à 9h 12h à 12h30 13h30 à 14h 17h30 à 18h30	Tarif 1 = 35€ Tarif 2 = 38€ Tarif 3 et extérieurs = 40€	Tarif 1 = 1.70 €/garde Tarif 2 = 1.75€/garde Tarif 3 et extérieurs = 1.80€/garde
<u>Nuit camping</u>	Pour les grands Pour les petits	⇒ 9 € / nuit/ enfant (8 ans et +) ⇒ 7 € / nuit/ enfant (- 8 ans)

Pour information : Le prix de revient de l'accueil pour 2017 était de 31€/ jour / enfant.